

## Conseil communal du 29 juin 2023 – Gemeenteraad van 29 juni 2023

### Interpellation de Mme Elisa Sacco, conseillère communale, concernant « les frais de garderie dans les écoles communales de Saint-Gilles »

**Mme Elisa Sacco, conseillère communale – Groupe PTB\*PVDA** – Récemment, nous avons obtenu que le gouvernement de la Communauté française interdise la « taxe tartine » dans les quelque 10 % d'écoles fondamentales officielles qui l'appliquent encore. Une belle avancée. Pour rappel, il s'agit de faire payer les parents pour que leur enfant puisse profiter, le temps de midi, du réfectoire surveillé voire d'activités encadrées.

Malheureusement, à Saint-Gilles, cette « taxe », qui se monte à 1,2 € par jour et par élève, est toujours en vigueur. Concrètement, pour une famille de 3 enfants, cela peut représenter plus de 500 € par an. Néanmoins, nous reconnaissons que, ces dernières années, la commune a fait des progrès en matière de gratuité scolaire, un sujet qui est très important pour nous.

Compte tenu de la décision de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les écoles dont elle est le pouvoir organisateur, la commune remet-elle en question ce système ? Nous vous avons déjà interpellé à plusieurs reprises sur la problématique mais vous avez toujours défendu le principe d'une contribution parentale dans la mesure où elle permettrait à la commune d'offrir aux enfants des activités d'encadrement « de qualité » pendant l'heure du midi.

N'y a-t-il pas moyen de subsidier les intervenants extérieurs de manière structurelle, sans faire payer les parents, ou de doter les écoles des ressources nécessaires pour confier cet encadrement à du personnel fixe ?

Nous aimerions disposer de données claires afin de contrôler les choix du Collège en la matière.

En 2022, quel a été le montant des dépenses (totales et par poste) de ce système de surveillance ?

Quels étaient les partenaires extérieurs ? Dans quelles écoles sont-ils intervenus ? À quel moment de la journée (matin/midi/fin d'après-midi) et combien de fois ?

Au total, à combien se chiffre la contribution des parents ?

**M. Jean Spinette, bourgmestre** – En l'absence de M. Van Campenhout, empêché ce soir, je me permettrai de répondre.

Votre groupe nous a déjà interpellés sur cette « taxe tartine » qui est l'un de vos thèmes de prédilection. Cependant, s'il y avait une taxe ou une redevance, elle aurait dû ou devrait faire l'objet d'un règlement devant le présent conseil. Or, il n'en est rien. Nous contestons donc formellement cette appellation.

Néanmoins, je vous remercie d'aborder le sujet qui nous permet de faire le point sur la gratuité scolaire, l'un de nos chevaux de bataille depuis le début de la législature.

En 2019, le Collège a décidé de fournir le matériel scolaire individuel de classe à tous les élèves des écoles communales pour un montant de 170.000 euros.

Par ailleurs, depuis l'année 2018-2019, la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde 62 euros par élève des classes d'accueil et de 1<sup>re</sup> maternelle. Grâce à cela, nous avons pu rendre les sorties gratuites pour les classes concernées. Il s'agit d'un choix car ce n'est pas le cas dans tous les PO des écoles bruxelloises

Depuis octobre 2020, les repas chauds sont gratuits pour tous les élèves des maternelles et, comme vous le savez, nous sommes également attentifs à leur qualité.

Les parents, c'est vrai, sont invités à s'acquitter de 1,2 euro par jour s'ils souhaitent bénéficier de la garderie du matin, du midi et du soir.

La plupart des communes distinguent les trois temps périscolaires quotidiens – le matin, la pause de midi et le soir – et réclament 60 centimes pour chacun d'eux, ce qui par jour, représente plus de 1,2 euro. Pour notre part, nous avons choisi de fixer un forfait journalier.

Le temps de midi consiste en la surveillance de repas, l'organisation de la sieste des plus petits et la participation à des activités organisées par le Cémôme – qui font partie du marché global et ne sont donc pas facturées aux parents –, et par l'Accueil temps libre (ATL). Toutes se déroulent dans la cour sous surveillance.

La dépense annuelle pour la masse salariale des ATL s'élève à 3 millions. Mais la plupart de ces ATL ne travaillent évidemment pas que pendant le temps de midi. En 2022, nous avons une recette globale de surveillance de 459.687 euros, générée par le forfait quotidien de 1,2 euro, soit 20 % de la dépense annuelle – accueillantes de garderie, Cémôme, matériel de jeux et animations.

La garderie n'étant pas un temps scolaire, une contribution est en effet demandée aux parents. Je n'ignore pas les difficultés que rencontrent beaucoup de parents et nous nous efforçons de tendre vers la gratuité. Le matériel scolaire et le repas sont gratuits. Restent encore l'un ou l'autre aspect qui feront l'objet d'arbitrage futur.

Je tiens à souligner que tous les parents sont informés des aides sociales possibles. Et je salue ma consœur, la présidente du CPAS, qui aurait pu intervenir en amont de cette interpellation pour signaler tous les bienfaits que son service accomplit avec la plateforme de lutte contre la pauvreté infantile. Des informations sont données à tout le corps enseignant

du fondamental afin de déceler précocement les signes de privation ou de pauvreté chez les enfants, proposer proactivement une intervention et orienter les parents vers le Centre d'éducation en milieu ouvert (Cemo).

J'espère ne pas faire du *mansplaining*, madame la présidente. Mais, comme le règlement ne vous autorise pas à parler, je m'exprime à votre place, sans m'attribuer les mérites de l'institution que vous dirigez.

L'approche du Cemo se distingue des seuls critères du CPAS. Il octroie aux parents une contribution plus avantageuse que celle des pouvoirs publics afin de réduire encore la clef de répartition 80/20 utilisée par le CPAS. Corrigez-moi si je fais erreur.

**Mme Myriem Amrani, présidente du CPAS** – Il n'y a pas d'erreur et, compte tenu du contexte de crise, nous avons rehaussé l'accès aux aides. Auparavant, les minima étaient de plus de 10 % par rapport au revenu d'intégration (RIS). Depuis trois ans, ce taux a été porté à plus de 20 %. Les personnes percevant un revenu supérieur de 20 % du RIS ont accès à ces aides...

**M. Jean Spinette, bourgmestre** – Dans le cadre de la politique de lutte contre le non-recours aux droits menée par le CPAS, l'information est donnée systématiquement aux enfants et aux parents par courrier et par l'institutrice.

Toutes les familles n'ont pas besoin de recourir à ce soutien et reconnaissent bien volontiers qu'avec le forfait journalier de 1,2 euro, le PO saint-gillois figure dans le peloton de tête des communes qui agissent correctement.

Le CPAS qui dispose de statistiques comparées de ces frais scolaires pourrait les transmettre aux membres du conseil communal et montrer que le PO saint-gillois peut, là encore, s'enorgueillir d'une pratique sociale.

Je le répète : il n'y a pas de « taxe tartine ». J'apprécie beaucoup votre créativité sémantique mais, en l'occurrence, un éclaircissement de notre politique en matière de gratuité scolaire s'imposait.

Quant à votre demande répétée d'obtenir des statistiques, il vous a été répondu à plusieurs reprises qu'au regard du règlement d'ordre intérieur (ROI) les questions ne peuvent porter sur des demandes de statistiques détaillées. Les questions écrites ou orales et les interpellations ont pour but d'interroger le Collège sur sa politique. Pour toute demande de statistiques, nous vous invitons à faire usage de votre droit de regard consacré par l'article 87 de ce même ROI.

**Mme Elisa Sacco, conseillère communale – Groupe PTB\*PVDA** – Je vous remercie pour votre réponse. Je lirai le compte rendu car je n'ai pas entendu toutes vos explications.

Nous sommes heureux de voir que les lignes bougent au PS sur le problème. Le gouvernement de la Communauté française et le PS osent enfin parler de la « taxe tartine » et prendre des mesures concrètes.

Nous regrettons néanmoins qu'à Saint-Gilles le sujet reste tabou. Vous avez même modifié le titre de mon interpellation pour enlever l'expression « taxe tartine » !

Par ailleurs, il ressort de votre réponse que vous continuez à justifier le système...

\* \*  
\*

### **Interpellation de Mme Celi Rodriguez, conseillère communale, concernant « la situation sur la place Loix »**

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – Groupe MR** – Nous sommes interpellés par les riverains de la place Loix qui, depuis plusieurs mois déjà, subissent de nouvelles nuisances provoquées par certains groupes de personnes – jeunes et moins jeunes – qui y viennent quotidiennement.

Les rassemblements quotidiens, parfois imposants – allant de 15 à 20 personnes –, ont lieu sur la place, du côté rue de la Source, dès le début de l'après-midi et souvent jusqu'aux petites heures.

Ce n'est pas la présence de ces groupes en soi qui pose un problème, mais les nombreuses nuisances qui s'ensuivent, à commencer par le bruit – des discussions, des cris et de la musique qui résonne surtout en soirée et même la nuit.

Chaque jour, le parc est jonché de débris. On en trouve à côté des poubelles, au pied et sur les bancs ou sur les voitures. Le lendemain, le parc est remis en état grâce au travail inlassable des agents du service communal de la propreté.

Certains jouent même au football et mettent en danger les passants. Le ballon ricoche sur les façades des maisons et sur les voitures. Des vélos et des motos, stationnés dans les allées du parc, encombrant le passage des piétons.

Ces groupes quittent la place au petit matin, vers 4 h voire 7 h. Les nuits sont donc devenues difficiles pour les riverains qui, malgré les fortes chaleurs, s'imposent de dormir fenêtres closes.

Plus grave encore, la place Loix est devenue un lieu de trafic de stupéfiants. Des personnes vont et viennent pour se fournir en drogue et des voitures suspectes se garent aux abords de la place ou dans les rues adjacentes, y compris en pleine journée. Selon les jeunes du quartier, c'est désormais un endroit d'approvisionnement bien connu.

L'on trouve aussi régulièrement des cartouches de gaz hilarant sur le sol.

La police, que les riverains appellent fréquemment, fait ce qu'elle peut mais, manifestement, sans succès. Nous ne manquerons pas de poser la question au conseil de police.

Il est aussi très compliqué de communiquer avec eux. Plusieurs personnes ont déjà essayé d'entamer le dialogue, mais en vain. D'autres ont tout simplement peur de les aborder craignant les représailles.

Les riverains ont aussi pris contact avec les services de médiation de la commune et sont en attente d'une réponse.

Vous aurez compris que la situation est plus que tendue pour les riverains, adultes comme enfants, qui ne peuvent plus dormir dans de bonnes conditions. Certaines jeunes résidentes de la maison d'accueil l'Escale, située sur la place, disent avoir peur. Nul besoin d'imaginer l'impact sur la qualité de vie des riverains voire sur leur santé.

La place Loix a toujours été un lieu convivial où l'on vient prendre une pause durant le temps de midi ou dans la soirée, un lieu de détente ou d'échange sur un banc à l'ombre des arbres. Des activités sont régulièrement organisées pour rassembler les voisins, les jeunes et les moins jeunes ; une brocante s'y tient annuellement ; par beau temps, les enfants des écoles voisines viennent prendre leur pique-nique et les familles y promener leurs enfants. Bref, cet espace public a toujours été harmonieusement partagé. Chacun y est bienvenu pour autant que les règles du bien « vivre ensemble » soient respectées.

Les riverains craignent que la situation ne s'aggrave et en ont tout simplement ras-le-bol de ce laissez-faire. Ils attendent une solution durable pour retrouver la sérénité sur cet espace public.

Cette interpellation me rappelle celle que nous avons présentée à la fin 2021 pour des problèmes similaires sur le square Baron Bouvier. À cet endroit, la situation s'est améliorée et pour cause : le parc est fermé à partir de 21 h. Le problème s'est donc déplacé de 300 m à peine.

Les gardiens de la paix ont-ils informé les services de la commune de cette situation qui remonte à plusieurs mois maintenant ?

Quelles actions concrètes la commune va-t-elle mettre en place pour lutter contre ces incivilités, le tapage nocturne et ces nuisances à la quiétude ?

Avec quels moyens, avec quelle priorité et dans quels délais va-t-elle répondre à l'appel des riverains ?

**M. Jean Spinette, bourgmestre** – Comme vous l'avez déjà évoqué, nous aurons l'occasion d'aborder cette question en conseil de police pour les aspects qui relèvent spécifiquement de ses compétences.

Je vous remercie de louer le travail des employés du service de la Propreté qui font en effet des miracles.

Des riverains m'ont alerté sur le phénomène, qui existait déjà depuis plus longtemps au square Baron Bouvier.

Je veillerai à ce que, durant la période estivale, les gardiens de la paix et les médiateurs puissent prendre en main la situation en fonction de leur disponibilité. Les contrôleurs SAC de la commune passent régulièrement sur la place.

Nous avons malheureusement constaté une recrudescence des agressions et pas seulement de nuisances sonores. Je réserve le débat sur ce sujet au conseil de police.

J'espère que la décision du ministre fédéral de la Santé, M. Frank Vandenbroucke, d'interdire la vente de capsules de gaz hilarant éliminera leur usage.

Soyez assurée que nous avons transmis votre signalement aux forces de l'ordre. Les différentes remarques formulées par les citoyens peuvent également m'être relayées. Dans la perspective du débat d'aujourd'hui, j'ai d'ailleurs rencontré les équipes du service de la Prévention.

Nous sommes conscients de la situation. Les citoyens me font régulièrement part des problèmes auxquels ils sont confrontés et j'en informe systématiquement les services concernés afin que, dans la mesure du possible, ils puissent agir et soutenir les citoyens.

**Mme Celi Rodriguez, conseillère communale – Groupe MR** – Merci pour vos propositions. Les riverains sont très inquiets. Nous espérons que les mesures que vous envisagez seront de nature à ramener la sérénité à cet endroit. Les habitants, comme la maison d'accueil, attendent une réponse forte.

Nous nous étonnons cependant que la commune n'ait pas anticipé la possibilité que ces problèmes se déplacent 300 m plus loin...

**M. Jean Spinette, bourgmestre** – Je dois malheureusement vous détromper. Les problèmes ne se sont pas déplacés. Ils sont aussi restés dans les autres endroits.

\* \*  
\*

**Question orale de M. Khalid Talbi, conseiller communal, concernant « le règlement de la Régie foncière et ses attributions »**

**M. Khalid Talbi, conseiller communal, Groupe PTB\*PVDA** – La Régie foncière est un puissant outil dont dispose la commune pour sa politique de logement. Elle lui permet –

potentiellement – d’œuvrer en faveur du droit à un logement abordable et de qualité. Nous voudrions savoir si la commune parvient à garantir ce droit.

Combien y a-t-il de ménages candidats sur la liste d’attente ? Quelle est la durée d’attente ? Comment ces chiffres évoluent-ils ?

L’accord de majorité annonçait plus de transparence dans les affectations des logements de la Régie, avec notamment la création d’une commission d’attribution ouverte au monde associatif. Ce point était une des victoires annoncées dans la presse par un des partis de la nouvelle majorité. Où en est ce chantier ?

Le règlement de la Régie étant antérieur à l’accord de majorité, nous souhaiterions examiner dans quelle mesure il est toujours adapté et appliqué.

Il prévoit notamment un système de points de priorité mais aussi des dérogations, qui « doivent, de préférence, ne pas représenter plus de 25 % des attributions annuelles ».

Combien y a-t-il eu d’attributions ? Quels sont les points de priorité dont ont bénéficié les heureux preneurs ? Combien y a-t-il de dérogations et pour quels motifs ?

Selon le règlement, ces chiffres doivent être « détaillés dans le rapport annuel présenté au conseil communal ». De quand date le dernier rapport ? Pourriez-vous nous transmettre une copie ?

Les candidats s’estimant lésés peuvent introduire un recours au Collège. En gros, combien y a-t-il eu de recours et avec quels résultats ?

Le règlement précise que le conseil communal détermine, après rénovation du bâtiment, le montant des loyers de base. De quand date la dernière modification d’un loyer de base ? À quand remonte la décision du conseil communal à ce sujet ?

Le règlement spécifie que « la Régie foncière est par ailleurs soucieuse de respecter la diversité en fonction de chaque immeuble et de chaque quartier ». Ce point nous tient particulièrement à cœur. Comment la Régie applique-t-elle ce principe ?

Quoi qu’il en soit de l’état d’avancement de tous ces chantiers, nous souhaitons encourager la majorité à continuer à investir dans la Régie — une régie bien gérée et accessible à tous. Nous souhaitons également à la nouvelle échevine d’avoir le temps et l’énergie de relever un maximum de défis.

**Mme Catherine François, échevine de la Régie foncière – LB** : Je vous remercie pour votre question qui me permet de faire le point sur la politique communale du logement.

La Régie foncière est propriétaire de 880 logements. Je vous transmettrai le détail par nombre de chambres.

La Régie offre des logements confortables, de qualité et aux loyers abordables qui ne dépassent pas un tiers des revenus des bénéficiaires.

Aujourd'hui, 990 candidats sont sur liste d'attente. La Régie octroie 50 logements par an. Il n'y a évidemment aucune mobilité. Personne ne quitte son appartement en pleine crise du logement privé.

En gros, le temps d'attente pour obtenir un logement de la Régie est de plus de dix ans – dix ans, pour un appartement d'une chambre ; treize, pour deux chambres, 15 pour trois. Quant aux appartements avec 4 chambres, la Régie n'en a que 20...

Je profite de la perspective des élections communales, prévues l'année prochaine, pour inviter tous les membres de ce conseil à aller dans les états-majors de leurs partis respectifs défendre l'adoption d'une ordonnance régionale octroyant aux communes le droit de proposer à chaque propriétaire un permis de location, assorti d'une double condition : offrir un logement pour un loyer abordable et conforme au code du logement. La Région pourrait élaborer une grille des loyers abordables.

Tous et toutes ici nous connaissons des habitants qui ne peuvent se loger – familles nombreuses ou monoparentales, personnes isolées... Il y a un vrai déficit de logements sociaux, mais il ne faut pas croire que l'habitat public à finalité sociale pourra répondre seul à la crise. Nous avons 990 personnes sur liste d'attente et nous ne pourrions jamais offrir autant de logements.

J'en viens aux attributions et aux dérogations.

En début de législature, en 2018, il y a eu 55 attributions et 28 dérogations ; en 2019, 80 attributions et 15, dérogations ; en 2020, 51 attributions, 23 dérogations, même chose en 2021 ; en 2022, 46 attributions et 10 dérogations ; et, pour l'instant, en 2023, 22 attributions et 1 dérogation.

Les motifs de dérogations concernent principalement les logements de transit – femmes victimes de violence et relogement après incendies.

Aucun recours n'a été introduit jusqu'ici.

Le dernier rapport annuel a été présenté au Conseil communal au cours de la législature précédente. Cependant, chaque année, comme le prévoit le code du logement, la Régie transmet à la Région, l'inventaire de ses logements et de leurs attributions. Nous allons actualiser notre règlement d'inscription. À la suite de la refonte du règlement d'attribution, nous vous présenterons en janvier prochain le rapport annuel qui comprendra les mouvements qui ont eu lieu en 2023.

Depuis de nombreuses années, – depuis 2012, si je ne me trompe – le loyer n'est plus fixé par le conseil communal mais déterminé à partir de la grille AIS.

Vous relevez que le règlement d'attribution prévoit que la Régie respecte la diversité. Ce principe n'a jamais été appliqué. Il ne sera d'ailleurs pas repris dans le futur règlement sur lequel je suis en train de travailler avec mon équipe. Il sera bientôt soumis en première lecture au Collège et j'espère pouvoir vous le présenter à la rentrée.



Au fondement de ce texte, il y a d'abord la volonté de se conformer au code du logement et, notamment, à la directive européenne sur la protection de la vie privée. Les candidatures vont être anonymisées.

Ensuite, l'ordre chronologique d'attribution sera privilégié. Étant donné que tout le monde aujourd'hui est dans les conditions de dérogation sociale et qu'introduire une demande de dérogation suppose de disposer de la connaissance et des outils pour le faire, nous allons surtout nous efforcer d'épuiser cet ordre chronologique.

Il faut savoir que toute dérogation ralentit les candidats qui sont dans les conditions et attendent péniblement de quitter des logements insalubres.

Chaque fois que la Régie établit un contrat de bail, les services d'inspection de la commune contrôlent le logement libéré pour éventuellement pénaliser les propriétaires qui ont mis en location des appartements non conformes au code du logement.

**M. Khalid Talbi, conseiller communal, Groupe PTB\*PVDA** – Je vous remercie pour votre réponse détaillée et la transparence des chiffres.

Vous nous avez fourni beaucoup d'informations et je relirai la réponse à tête reposée.

Nous sommes évidemment prêts à suivre votre proposition. Nous sommes tout à fait disposés à trouver des solutions pour le logement mais, comme vous le savez, notre priorité est l'encadrement des loyers.

Je m'étonne qu'un rapport d'activités n'ait pas été présenté chaque année au Conseil communal mais celui qui nous sera fourni en janvier prochain nous permettra de voir le travail effectué et encore à faire.

J'attends avec impatience le nouveau règlement d'attribution que vous comptez nous soumettre en septembre.

**M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB\*PVDA** – Nous venons d'avoir la preuve qu'il est possible de répondre avec des chiffres. Pourtant notre question écrite a été annulée.

**M. Jean Spinette, bourgmestre** – Si vous me le permettez, madame la présidente, j'aimerais corriger ce que vient de dire M. le conseiller. La question écrite comprenait une demande de chiffres détaillés... Présenter des chiffres globaux, comme vient de le faire Mme François, n'a jamais été un problème !

\* \*  
\*

**Question orale de Mme Rosalind Lester, conseillère communale, concernant « les problèmes sociaux des personnes précarisées près de la gare du Midi »**

**Mme Rosalind Lester, conseillère communale – Ecolo-Groen** – Fin mai, plusieurs asbl actives dans le travail social et l'accueil – Douchefflux, l'Îlot, Infirmiers de rue, SOS Jeunes, etc. – ont lancé un appel aux pouvoirs publics, y compris à la commune de Saint-Gilles, pour qu'ils reconnaissent « une situation de "crise" nécessitant la mise en place conjointe de mesures à même d'améliorer les conditions de travail des équipes de terrain et d'offrir des perspectives de vie concrètes et dignes aux personnes les plus précarisées de la Région bruxelloise ».

Les problèmes de sécurité connus depuis des mois dans et autour de la gare du Midi étaient le sujet d'une question posée par ma collègue Suzanne Ryvers pour Ecolo-Groen au dernier conseil de police.

Ma question se focalise plutôt sur l'aide sociale aux personnes sans abri ou vulnérables, y compris les mineurs en errance, surtout face à l'augmentation d'addiction aux drogues dures, comme le crack.

Quelles sont les actions prévues par la commune et le CPAS pour mieux gérer cette situation, en travaillant en partenariat avec tous les acteurs sur le terrain ?

**M. Jean Spinette, bourgmestre** – Ces questions font l'objet d'un débat nourri au sein du Conseil de l'action sociale et des différents comités concernés.

À la suite de l'appel lancé par les organisations actives dans le travail social, le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale a pris l'initiative de réunir le 12 juin dernier les différents acteurs. Le cabinet du ministre Maron était également associé à la démarche dans la mesure où la problématique fait partie intégrante de ses compétences. Étant particulièrement sensible à cette situation alarmante, j'ai participé à cette réunion, accompagné de Mme la présidente du CPAS.

Votre question fait également écho à la conférence de presse donnée cette semaine par Bruss'Help à l'occasion de la publication de son dernier rapport, qui indique une augmentation de près de 20 % des personnes sans abri ou mal logées en Région bruxelloise.

En réponse à votre question, notre fonctionnaire de prévention qui connaît parfaitement le sujet, étant donné qu'elle a été pendant près de 20 ans responsable de l'équipe communale des travailleurs de rue, m'a préparé une note de 5 pages dont je vais vous présenter la synthèse.

Il faut pouvoir identifier les causes structurelles du sans-abrisme pour comprendre la situation actuelle. Il faut aussi repérer où se situent les problèmes. Comme vous le savez, ils ne se trouvent pas au niveau de la première ligne. Les travailleurs sociaux de rue, malgré un épuisement certain, assument leurs responsabilités en étant présents, jour et nuit, sur le

terrain. Les difficultés résident en amont, avec des services d'accueil et de soins complètement saturés et dans l'incapacité structurelle de faire face à l'explosion de situations de détresse humaine.

Lors de la réunion du 12 juin dernier, les acteurs de terrain ont formulé différentes demandes :

- ouvrir immédiatement des places supplémentaires dans les abris de nuit de la zone avec une attention particulière pour les publics nécessitant des accueils spécifiques – usagers de drogues, mineurs non accompagnés (MENA), personnes présentant un double diagnostic, distinction de genre ;

- profiter du travail des trois contrats locaux social-santé (CLSS) pour affronter le problème (il faut notamment hâter le CLSS de Saint-Gilles) et offrir les financements nécessaires aux CPAS concernés (Bruxelles, Anderlecht et Saint-Gilles). Ces financements doivent aussi permettre d'aider les structures d'accueil. Je pense qu'elles les attendent encore... ;

- mettre rapidement en place le projet de centre d'hébergement pour MENA porté par les trois CPAS de la zone Midi ;

- aider les structures d'accueil de la zone afin qu'elles puissent se consacrer à leurs missions déjà suffisamment difficiles sans avoir à craindre en permanence de ne pas obtenir les subventions nécessaires pour terminer l'année ou envisager la suite.

Nous appelons également à éviter les aides « one shot ».

Le statut de gare internationale de Bruxelles-Midi se marie assez peu avec l'état de délabrement du quartier. Un effort doit être fourni pour améliorer les aménagements dans l'espace public. Il est clair que le chantier en cours pour le Métro 3 n'aide pas.

Une task-force Midi, qui rassemble les associations CPAS-communes-police, doit être mise en place pour garantir le suivi de ces mesures.

Tant que l'on ne s'attaquera pas aux causes structurelles de l'explosion du sans-abrisme, le problème ne fera que croître et exacerber les difficultés des différents services (commune, CPAS, police). La situation sera de moins en moins tenable et rendra une action publique d'ampleur indispensable.

Voici plusieurs grandes lignes qui devront faire partie de la réponse à formuler pour s'attaquer au problème :

- une initiative ambitieuse de création de logements, qui pourrait s'inspirer de ce qui a été réalisé pour accueillir les Ukrainien.ne.s. Cela devrait passer par des réquisitions de bâtiments ;

- un refinancement des structures de santé mentale et le financement de la fonction « psy » et médicale dans les services d'accueil ;

- un renforcement et une pérennisation des équipes mobiles en assuétude ;

– une vraie politique destinée à répondre aux problématiques migratoires : mettre fin à la crise de l'accueil pour cesser de gonfler artificiellement la population sans abri à Bruxelles, arrêter de fermer les yeux sur les personnes sans papiers de plus en plus nombreuses et privées de toute perspective, débloquer un fonds spécifique pour financer le personnel nécessaire à la concrétisation de ce plan d'action de crise, protéger et prendre soin des travailleurs de première ligne. Leurs conditions de travail sont devenues si difficiles que le turn-over est incessant. Les violences auxquelles font face les équipes entraînent inévitablement des absences, ce qui reporte le poids de la gestion de la problématique sur des équipes réduites.

Les travailleurs sociaux partagent le constat de leurs partenaires et ont les mêmes demandes et attentes par rapport aux publics en errance et à la consommation de drogues.

Pour notre service de prévention, l'explosion du nombre de personnes sans chez soi à Bruxelles est une réalité. En 2020, Bruss'help en dénombrait pas moins de 5.313, dont 50 % dans les espaces publics, les centres d'hébergement d'urgence et les structures d'accueil ; 21 %, en maisons d'accueil ou en logements de transit ; 28 %, dans des logements inadéquats ou des occupations négociées et squats.

Comparé au dénombrement de 2008, le nombre total de personnes recensées a triplé en l'espace de 12 ans (+208 %). Cette augmentation est la résultante de divers facteurs et confronte les différents publics cibles à une absence de perspective de sortie de rue.

Les communes sont confrontées en première ligne à ce phénomène structurel et doivent apporter des solutions aux problématiques sociales rencontrées mais également gérer des situations d'urgence et de crise – occupations temporaires, expulsions, etc. – sans pour autant bénéficier de soutien, de solutions ni de relais extérieurs.

Ces dernières années, à Saint-Gilles, les travailleurs sociaux de rue et leurs partenaires présents sur le territoire constatent que la situation s'est malheureusement aggravée. En 2019, 293 personnes étaient suivies contre 665, en 2020 ; 365, en 2021 et 320, en 2022.

Le nombre élevé de personnes suivies en 2020 s'explique par l'épidémie du Covid-19. La diminution observée en 2021 et 2022 ne correspond nullement à celle du public. Les problématiques sociales étant devenues plus lourdes, le nombre de suivis et de prises en charge s'est réduit alors que l'équipe est en sous-effectif depuis 2021 pour diverses raisons – burn-out, départ de travailleurs après la crise sanitaire, difficultés de recrutement...

**Mme Rosalind Lester, conseillère communale – Ecolo-Groen** – Mon groupe a également été informé des problèmes de burn-out et d'épuisement au sein l'équipe des maraudeurs. Nous aimerions connaître les mesures prises à cet égard.

**Mme Myriem Amrani, présidente du CPAS** – Il y a des instances plus appropriées pour aborder certaines thématiques. Le Conseil de police, pour les aspects relatifs à la sécurité... Le Conseil de l'action sociale, où vous avez aussi des représentants...

**Mme Catherine Morenville, première échevine** – Les problèmes sociaux aux alentours de la gare du Midi ne concernent pas que l'action sociale...

**Mme Myriem Amrani, présidente du CPAS** – En effet, mais ici l'on parle de la santé des équipes ...

**Mme Catherine Morenville, première échevine** – La question de Mme Lester relève totalement des compétences du conseil communal, qui sont beaucoup plus larges que celles du Conseil de l'action sociale...

**Mme la présidente** – Laissons Mme Lester terminer sa réplique.

**Mme Rosalind Lester, conseillère communale – Ecolo-Groen** – Je vous remercie pour vos réponses et j'espère que notre assemblée sera tenue au courant de l'évolution de la situation.

\* \*  
\*

**Question orale de M. Marwan Hobeika, conseiller communal, concernant « le service de médiation de rue »**

**M. Marwan Hobeika, conseiller communal, Ecolo-Groen** – Si mes souvenirs sont bons, le service de médiation de rue, ou médiation de proximité, a été mis en place en 2018 pour donner à l'autorité communale une visibilité dans les quartiers, agir préventivement contre les nuisances et résoudre les conflits dans l'espace public. Sa mission est complémentaire de celle des gardiens de la paix, qui ne peuvent travailler au-delà de 22 h, à la différence des médiateurs « proximi ».

Le contexte difficile que l'on rencontre depuis un certain temps au Parvis et dans d'autres quartiers de la commune ne leur simplifie pas la tâche. Néanmoins, il me semble nécessaire d'insister sur l'importance de l'exemplarité de leur comportement et de leur attitude dans leurs contacts avec la population et face aux situations de terrain.

L'espace public, on le sait, est un lieu où se reflètent les inégalités de genre. Les femmes y sont souvent confrontées à des problèmes de sexisme et de harcèlement de rue. Il en va de même pour les personnes LGBTQIA+.

Les questions du genre, du sexisme, de l'homophobie et des violences à l'égard des personnes LGBTQIA+ sont-elles prise en compte dans les formations suivies par les agents du service de Prévention. Le cas échéant, comment et avec quelle régularité ?

J'aimerais également connaître la répartition femmes-hommes au sein des équipes de médiation « proxi » à Saint-Gilles, car il me semble que la diversité de genre est un atout dans la lutte contre le sexisme.

Enfin, des évaluations générales ont-elles été effectuées depuis la mise en place de ce service de médiation de proximité en rue ? Quels enseignements en ont-ils été tirés et quelles adaptations ont-elles été mises en place ?

**M. Jean Spinette, bourgmestre** – Dès mon entrée en fonction en tant que bourgmestre, j'ai demandé aux services de dresser un bilan du dispositif, instauré effectivement en 2018, et de formuler des propositions d'adaptation.

Je reste prudent dans la mesure où les modifications apportées feront l'objet cet été d'une concertation avec les agents, l'objectif étant de les implémenter progressivement dès septembre prochain.

D'abord, la fonction changera probablement de nom dès lors que le terme de « médiateur » prête à confusion. La médiation est un métier qui nécessite une formation spécifique. Le département de la Prévention comprend d'ailleurs un service de médiation des conflits, qui intervient à la demande, par exemple, dans le cadre de différends entre voisins. Ce processus prend souvent beaucoup de temps avant d'arriver à une situation d'apaisement.

Les médiateurs « proxi » sont plutôt des agents de proximité, présents quotidiennement dans les quartiers et qui interviennent en cas d'incidents entre plusieurs protagonistes. Ils sont dans l'action du moment mais font appel à d'autres intervenants selon la problématique rencontrée pour en assurer le suivi. La nouvelle dénomination n'est pas encore définie mais je les qualifierais d'agents de proximité.

Nous envisageons également de modifier leur tenue. Pour l'instant, ils sont habillés en noir et de ce fait ils pourraient être confondus avec des agents de sécurité privés. Rien n'est décidé encore mais on songe à les munir d'un équipement de travail plus visible et davantage identifiable à une fonction d'agent communal de proximité.

Les médiateurs « proxi » travaillent plusieurs jours par semaine jusqu'à 2 h du matin. Ce service nocturne nous paraît indispensable compte tenu des nuisances auxquelles nos habitants sont régulièrement et trop souvent confrontés, en particulier en soirée. Néanmoins, nous allons sans doute adapter leurs horaires en variant les périodes estivales et hivernales. Ils presteraient moins la nuit en hiver et davantage en été.

Je pourrai vous donner plus de précision sur les changements en cours à la rentrée de septembre.

Pour l'instant, le service comprend 8 agents de proximité, tous masculins. Lorsqu'il s'agit d'un travail de nuit, les candidates sont extrêmement rares. En revanche, la coordination de l'équipe est assurée par une femme, elle-même sous la direction d'une fonctionnaire de prévention.

Afin de lutter contre le harcèlement de rue, une partie de l'équipe a suivi en 2021 une formation organisée par l'École régionale d'administration publique (ERAP), intitulée « prévention du harcèlement et du sexisme sur l'espace public ». Un nouveau cycle est prévu en 2023 mais il me revient que les places sont rares.

De manière générale, j'ai demandé à l'équipe de coordination d'élaborer un plan de formations afin de mieux outiller les agents de terrain, notamment lorsqu'ils sont confrontés à des situations de sexisme et de harcèlement.

Enfin, la responsable du service et la fonctionnaire de prévention vont souvent chercher des ressources chez des formateurs particuliers, ou organisent des spectacles, en partenariat avec quelques membres du Collège particulièrement attentives à ces questions, comme moi-même, afin de sensibiliser le grand public à la problématique du genre et de l'identité sexuelle.

**M. Marwan Hobeika, conseiller communal, Ecolo-Groen** – Je vous remercie pour votre réponse détaillée. Je reviendrai vers vous pour voir dans quelle mesure les nouvelles adaptations ont permis de répondre à ces préoccupations.